

PROCES VERBAL

PRESENTS :

Comité : EHNAS Huseyin, DUPANLOUP Pierre, DUPANLOUP Frédéric, STREBEL Danièle

Membres : BOVIA Ursula & Alessandro, CARATY Arnaud, FIRMENICH Nicolas/VIENNE Cyril, KINDLER Solange (Claude-Alain), KOBYLENKO-BESCHASTNYKH Roman & Irina, MULLER Sylvianne et Christian, PAGET Susan, SIEBOLD Micha, WEHNER Fabienne

ABSENTS : (excusés)

Comité : PAMINGLE Patrick, TONOLI Cédric, FORSYTH Barbara & Greame

Membres : M. et Mme YOUNG voir liste etc annexe 1

Photo du quartier en 1955

1. Présentation des nouveaux membres présents

4 maisons ont été vendues, 3 nouveaux membres :

- M. Arnaud Caraty (5 ch du Molard) : couple + 3 enfants, vendu un appart à Ferney Voltaire pour acheter la maison à Versoix, belles rencontres avec les voisins. Envie de rester sur le long court
- M. Roman KOBYLENKO (15 ch. du Molard) : de Moscou à Versoix en 2020, 1 an à Vernier et retour à Versoix. Un couple + 2 enfants (2 et 5 ans).
- M. et Mme Jean-Christophe et Laure ABEL (ch. du Molard 12
Ainsi que :
- M. Cyril Vienne (locataire c/M. Firmenich) qui remplace M. Nicolas Firmenich en son absence
- N.B. M. Bachmann petit fils des Bourqui ne s'est pas encore inscrit.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30.5.2024

M. Cédric Lambert avait présenté les chantiers en cours : voies vertes, parc du Molard (accepté), passerelle en bas du chemin du Molard, aménagement de la route des Fayards (trottoirs, passages piétons). Le procès-verbal de l'AG 2024 est approuvé à l'unanimité. (En annexe)

3. Liste des membres annexe 13 présents (18 personnes) sur 25 membres



4. Rapport des activités du Comité 2024, relations avec la Commune, l'Etat, les associations partenaires (CARPE, Pic-Vert-ASSPROP, ARAG, autres démarches)

Rapport du Président

Bonsoir et bienvenue à notre AG 2025

J'ai trouvé cette première année de Présidence relativement calme, peut-être dû au fait que c'était une année électorale ?

Cette année, **3 nouveaux membres** ont rejoint notre association, Arnaud Caraty (5 Molard), Irina et Roman Kobylenko-Beschastnykh (15 Molard), Laure et Jean-Christophe Abel (12 Molard).

Le comité s'est rencontré 2 fois et a assisté régulièrement aux séances du CM de Versoix

Certains membres du comité ont participé aux séances organisées par la Carpe, Pic-vert et l'ARAG.

- Pic Vert a lancé une initiative pour la diversité dans tes jardins, si notre association est intéressée à y participer, nous devons déposer un dossier (nombre de jardins, photos, zones favorables à la bio diversité). Le cout estimé serait d'environ 2000.00
- La Carpe et ACTR ont déposé un recours contre la nouvelle convention d'objectifs de l'Aéroport.
- Le 03.03.25 le CM a approuvé le crédit de 1 700 000 pour la construction de la nouvelle passerelle du Molard, les travaux devraient débuter en fin d'année.
- Le 19.05.25 le CM a approuvé le crédit de 2 010 000 pour l'aménagement du parc Molard

Commentaire par Pierre Dupanloup :

- En l'absence du Plan directeur communal, la zone villa est menacée par une possible requalification, risquant une baisse du prix des terrains en zone d'activité. L'objectif est de préserver le statut de zone villa sans possibilité de densification.
- Participation aux assemblées générales de Pic-Vert et CARPE.
- Année électorale calme en 2024, avec un renouvellement partiel du conseil municipal. Le conseil administratif sera désormais en partie dirigé par M. Julien Marquis, avocat, responsable du plan d'aménagement.
- Extension de l'aéroport encouragée, sans frein.
- Incitation à adhérer à l'ARAG (présidée par Alain Rosset).
- Pic-Vert propose une étude de la zone verte afin de mieux définir les parcelles à préserver et recueillir les histoires locales.

5. Rapport du trésorier (exercice 2024)

Fred Dupanloup présente un bénéfice de CHF 1'651.20.

Une inscription auprès de la commune de Versoix est envisagée pour bénéficier gratuitement d'une salle une fois par an.

Rapport à joindre (annexe 2).

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Mme Ursula Bovia présente son rapport, également à joindre en annexe.

7. Approbation des rapports et décharge du comité

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

Le comité est déchargé de sa gestion pour l'exercice 2024.

8. Fixation de la cotisation ordinaire 2025

La cotisation reste inchangée à CHF 100.-

9. Election du Comité et des Vérificateurs des comptes

Sortants : Christian Pasche et Cédric Tonoli.

Comité 2025 : Patrick Pamingle (président), Frédéric Dupanloup (trésorier), Danièle Strebel (membre), Pierre Dupanloup (membre), Huseyin Enhas (membre), Étienne Lambin (membre), Graeme Forsyth (membre), plus un nouveau membre à confirmer.

Vérificateurs des comptes pour 2025 : Pierre-Alain Kindler et Ursula Bovia.

Élus à l'unanimité.

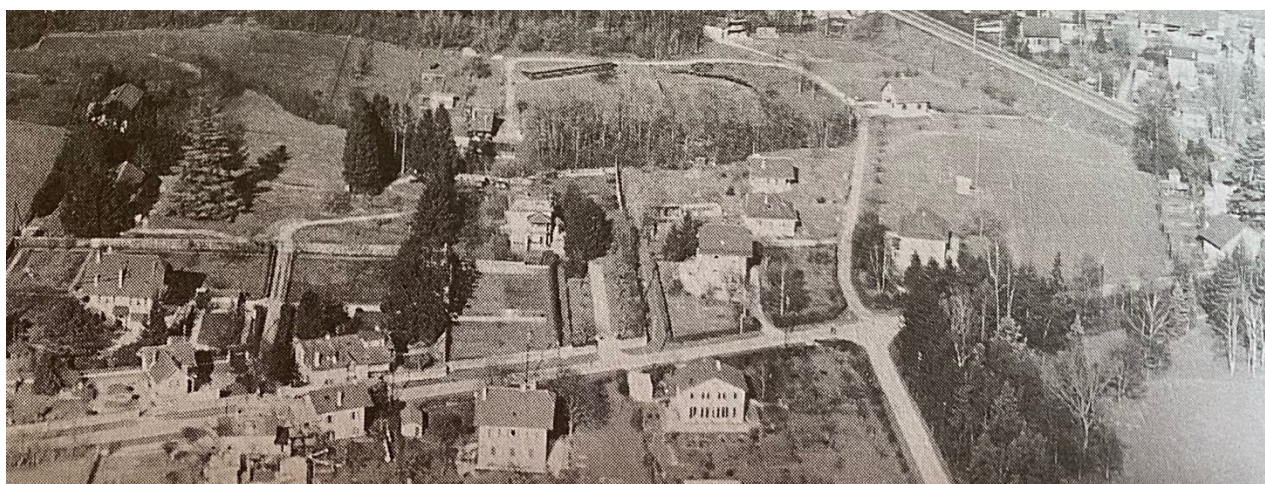
10. Présentation du projet de participation de l'ADMF à l'étude de la biodiversité dans les quartiers de villas.

Enquête encouragée par le canton et l'association Pic-Vert ASSPROP.

Discussion sur les associations participantes, les parcelles ciblées et la collaboration.

Points clés :

- Huseyin évoque les nuisances liées au kérosène.
- Il est fait mention d'un tilleul centenaire dans une parcelle.
- Question posée par Pierre-Alain sur les risques d'une telle étude.
- Pic-Vert souhaite mettre en valeur la richesse naturelle pour mieux la protéger.
- Coût estimé à CHF 5'000, partagé entre le canton (50 %), Pic-Vert (25 %) et ADMF (environ CHF 1'500).
- Interrogation de Cyril Vienne sur la valeur ajoutée, face à l'existence du parc du Molard et de la zone protégée.
- Pierre D. propose une séance avec Mme Christina Meissner de Pic-Vert pour approfondir le sujet.
- Sondage informel : soutien mitigé, avec quelques membres favorables (Micha, Frédéric, Mme Paget) et d'autres neutres ou opposés.



11. Divers, proposition d'élargir le secteur de notre association.

En 2024, invitation faite à certains riverains des villas (au-delà du Nant Creve-Coeur).

Le couple intéressé a déménagé. Débat sur l'ouverture à de nouveaux membres, avec risques de dilution des intérêts. Consensus pour rester centré sur les membres actuels.

Zone de détente du Molard :

Discussion sur les nuisances possibles, la surveillance, le règlement et les horaires.

Le comité est mandaté pour s'informer auprès des autorités compétentes.

20h.25 clôture de l'assemblée.

Annexe 1 : liste des présences

Annexe 2 : Comptes 2024